



# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE JEUNES



## 1. CONDITION D'ACCES ET FONCTIONNEMENT :

Le jeune désirant fréquenter « l'espace jeunes » doit être collégien.

➔ L'inscription à l'espace jeunes :

- Une inscription valable pour la durée d'une année à compter de la date d'inscription est nécessaire pour pouvoir fréquenter « l'espace jeunes ». Cette inscription se fait auprès de l'équipe pédagogique de la structure. Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année à condition d'avoir l'âge requis. Le montant de l'adhésion est défini chaque année par la commission Enfance Jeunesse de la CCBA et son règlement doit être effectué auprès du régisseur de recettes de l'espace jeunes.
- Pour pouvoir suivre les activités organisées, le jeune doit nous prévenir de sa volonté de présence. Ce système de « réservation » est nécessaire car la capacité d'accueil reste limitée. Pour cela, un simple appel à l'espace jeunes au 02 37 31 73 43 suffit.
- Pour certaines sorties une contribution financière supplémentaire pourra être demandée. Elle sera fixée en fonction du coût total de la sortie et devra être réglée auprès du régisseur de recettes de l'espace jeunes. Une fois la sortie réglée, il est impossible de se désinscrire. En cas d'absence à la sortie un remboursement pourra être effectué si le motif d'absence est lié à l'état de santé du jeune (un certificat médical sera alors demandé). Les familles seront également remboursées si nous sommes contraints d'annuler une sortie.
- Les jeunes ayant réservé mais non présents lors de l'activité devront justifier de leur absence et doivent savoir que leurs parents ou responsables légaux seront naturellement avertis.
- Les jeunes inscrits s'engagent à rester tout au long du temps d'activité. Dans le cas d'un départ anticipé, une autorisation parentale devra être présentée à l'équipe d'encadrement.
- La priorité sera accordée aux jeunes respectant leur engagement et facilitant ainsi le bon fonctionnement du centre.
- Pour les activités à la journée, l'espace jeunes ne disposant pas d'un service de restauration, les repas seront à la charge des familles.

## **2. REGLES DE VIE DE L'ESPACE JEUNES :**

Le jeune inscrit doit s'engager à respecter les règles de vie de la structure :

➔ Ses devoirs :

En qualité de membre de l'espace jeunes , je m'engage à :

- Etre responsable de mes actes.
- Respecter l'équipe d'encadrement ainsi que les autres jeunes ou les autres personnes fréquentant la structure.
- Respecter le matériel mis à disposition : « je casse, je paye ».
- Respecter les conditions de fonctionnement de l'espace jeunes.
- Signaler toute prise de médicaments prescrits par un médecin à l'équipe d'encadrement.
- Ne pas apporter d'alcool ou de produits illicites à la structure.
- Ne pas fumer dans l'enceinte de l'espace jeunes (locaux et cour).
- Venir dans un bon état d'esprit avec l'envie de m'investir dans les activités proposées.

Je suis informé(e) qu'en cas de non respect de ces règles élémentaires, ma famille sera prévenue et des sanctions pourront être prises.

➔ Ses droits :

En qualité de membre de l'espace jeunes, je dispose également de droits, il m'est possible de :

- Prendre la parole et de bénéficier d'une écoute attentive.
- Prendre part à l'organisation, à la gestion et à la mise en œuvre des activités proposées à l'espace jeunes.
- De faire des propositions.
- De faire partie du « Conseil des Jeunes ».

En signant ce règlement j'admets en avoir pris connaissance et je suis prêt à engager ma responsabilité quant à son respect.

**Date et signature du jeune :**